



Participation aux frais d'entretien d'un enfant majeur

Par **gaultier**, le **12/05/2011** à **20:22**

Bonjour, rnen novembre, mon ex-époux a obtenu par jugt de ne plus me régler de pension alimentaire pour notre fils de 19 ans qlycéen qui vivait en garde alternée. sur le jugr ,il est ecrit qu"il en assumera la charge principale sauf l'alimentation et les loisirs qd il séjournera chez sa mère" Or j'apprends que mon fils souhaitant l'an prochain faire une ecole privée de commerce ds un aytre département ,son père me réclame une participation aux frais de scolarité, de logement et d'alimentation... En a-t-il le droit? rnMERCI

Par **mimi493**, le **12/05/2011** à **21:15**

Non. De toute façon, il est majeur, la résidence alternée n'existe plus, le père ne peut rien exiger. Seul le fils peut.